

L'habitation—Loi

adopté, et si les gens pensent qu'il assurera une certaine protection contre l'augmentation des taux d'intérêt, ils seront moins enclins à faire pression sur le gouvernement pour limiter la hausse des taux. Le député s'est-il demandé si cette mesure pourrait réduire les pressions que le public exerce sur le gouvernement pour l'amener à agir contre les banques qui imposent des taux exorbitants et si elle risque d'affaiblir l'opposition contre la politique bancaire du gouvernement libéral?

M. Riis: Monsieur le Président, je serais très heureux d'en parler. Ce projet de loi donne aux Canadiens l'impression que le gouvernement prend des mesures contre les taux d'intérêt élevés alors que c'est le contraire. Il suppose que les taux d'intérêt vont demeurer élevés et que, même, ils sont susceptibles d'augmenter. Si le gouvernement ne pensait pas que les taux d'intérêt augmenteraient, ce projet de loi ne serait pas nécessaire. Tout ce qu'il fait, c'est assurer une protection contre la hausse des taux d'intérêt. Il n'empêche qu'une personne peut être prisonnière de taux d'intérêt élevés et ne pas pouvoir profiter de taux d'intérêt plus bas. En ce sens, cette mesure pénalise les gens.

Le gouvernement n'a pas su s'attaquer à la cherté du loyer de l'argent et il axe sa politique sur le principe que les Canadiens doivent suivre les taux américains. Le ministre des Finances a dit qu'il ne peut rien faire et qu'il doit suivre Paul Volcker, le président du Reserve Board américain, ce qui signifie que d'après le gouvernement du Canada, c'est un bureaucrate de Washington, D.C. qui établit notre politique monétaire, qui décide de l'état de l'économie canadienne et qui décide si la stagnation durera plus longtemps, s'il y aura croissance économique ou si la situation empirera. Le gouvernement n'est pas maître du tout de la situation.

Je ne crois pas qu'il y ait un autre pays au monde où le ministre des Finances laisse toute la responsabilité de décider de son avenir à un bureaucrate étranger. Le ministre des Finances a pourtant fait cette déclaration incroyable à maintes reprises.

En bref, ce projet de loi signifie que le gouvernement a admis que les taux d'intérêt augmenteront probablement, et qu'il ne compte rien faire à ce sujet. Si les Canadiens veulent prendre une assurance très coûteuse, qui ne couvre même pas toutes les pertes découlant de la hausse des taux d'intérêt mais qui leur permettra d'en récupérer seulement une partie, ils en auront la possibilité. C'est absurde que le gouvernement ne fasse rien, qu'il se borne à présenter une police d'assurance simpliste dans le projet de loi C-37, alors que nous sommes un des pays les plus riches du monde, un pays possédant d'immenses ressources et très peu peuplé. Voilà ce qu'il fait à un moment où il y a littéralement des dizaines de milliards de dollars dans les comptes d'épargne canadiens et qu'il existe différents moyens qui permettraient au gouvernement de profiter de la baisse des taux d'intérêt. Les Canadiens veulent continuer à édifier leur économie, le logement étant une option.

M. Kristiansen: Monsieur le Président, le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a parlé assez longuement des problèmes de ce projet de loi. Ce faisant, il a signalé certaines lacunes des autres programmes de construction de logements du gouvernement instaurés depuis quelques années. Un des programmes au sujet desquels beaucoup de mes électeurs se sont

plaints, surtout ceux qui ont des logements coopératifs, est mentionné dans le rapport du groupe d'étude national sur le développement coopératif, qui a été déposé au gouvernement hier par le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le ministre d'État au Développement économique et régional (M. Johnston) a dit dans une réponse hier qu'il approuvait la nouvelle poussée du logement coopératif.

Le député pourrait-il expliquer plus en détail l'incidence des réductions de crédits de la SCHL sur le secteur du logement coopératif? Cette décision détruit en fait l'organisation actuelle et l'aide au logement coopératif juste au moment où le gouvernement semble disposé à donner son appui à de nouveaux logements coopératifs, et où il prend certaines mesures pour protéger les Canadiens contre la menace d'une hausse des taux d'intérêt. Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) peut-il nous donner des exemples concernant sa région ou d'autres parties de la Colombie-Britannique pour montrer l'effet que la baisse des subventions que la SCHL accorde aux coopératives d'habitation peut avoir sur le nombre de logements disponibles au Canada?

• (1630)

M. Riis: Je suis effectivement en mesure de répondre à cette question, monsieur le Président. Dans ma propre circonscription, nous avons eu l'occasion de construire deux complexes de logements coopératifs. Le premier est, je dois le dire, un des complexes de logements les plus réussis de la ville de Kamloops. Un autre ensemble de logements coopératifs est en construction à l'heure actuelle.

Je dois ajouter que l'intérêt pour les logements coopératifs a dépassé même nos rêves les plus fous, du moins dans le centre de la Colombie-Britannique, et je crois que c'est la même chose dans d'autres régions du pays que je connais assez bien. Les coopératives d'habitation mettent l'acquisition d'un logement à la portée de gens qui autrement n'auraient aucune chance de devenir propriétaire. Ces logements sont extrêmement bien construits et sont administrés avec une grande efficacité. Je le répète, ces coopératives permettent à bien des gens d'accéder à la propriété.

Malheureusement, alors que la population a été incitée à s'intéresser de plus en plus aux logements coopératifs, la SCHL nous annonce qu'elle n'a plus d'argent à cette fin. On nous dit qu'on manque de crédits pour les logements coopératifs, même si l'on reconnaît l'intérêt qu'ils suscitent. Bien des gens considèrent les logements coopératifs comme une solution valable; ils en approuvent le principe et en voient les avantages, mais ils se rendent compte qu'il est impossible de se procurer de l'argent. Compte tenu des résultats obtenus, quoi qu'en disent certains organismes de construction, il est fort regrettable que ce genre de logements ne bénéficient pas d'une aide plus importante. Les coopératives d'habitation ont réussi jusqu'à présent, et elles pourraient certainement obtenir des résultats comparables à l'avenir à condition de recevoir les subventions voulues.

Le président suppléant (M. Herbert): Y a-t-il d'autres questions ou observations?